

Saint -Martin -d'Hères, le 31 mars 2016

Madame la Présidente de l'université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration
de l'université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Le vendredi 8 avril 2016 à 9 heures

**Salle MEDIAT
151 rue des Universités
Domaine universitaire
38 000 GRENOBLE**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 11 mars 2016**
- 3. Présentation du Centre Spatial Universitaire de Grenoble (CSUG)**
- 4. Affaires financières :**
 - 4.1 Compte financier 2015 (ex-UJF, ex-UPMF, Ex-Stendhal)
 - 4.2 Affectation du résultat (ex-UJF, ex-UPMF, Ex-Stendhal)
 - 4.3 Admission en non valeur (Société Cabrilog)
 - 4.4 Prise en charge par l'UGA des frais financiers des paiements par mandat-cash

4.5 Tarifs

- 4.5.1 Tarifs de colloques organisés par le laboratoire ILCEA4
- 4.5.2 Tarifs de formation continue (IUT2 , UFR SHS, faculté d'économie)
- 4.5.3 Tarifs du programme ISEP

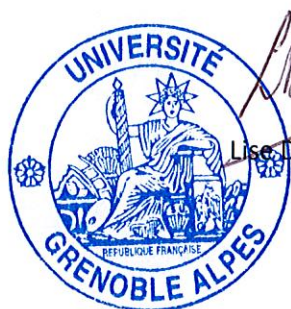
5. Ressources Humaines

- 5.1 Elections professionnelles : calendrier prévisionnel (pour information)
- 5.2 Création du Comité Technique (CT)
- 5.3 Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- 5.4 Charte de la formation des personnels
- 5.5 Primes de charges administratives des vice-présidents et chargés de mission : liste des fonctions ouvrant droit et montants plafonds (sous réserve)
- 5.6 Montant et modalités de versement de la prime fusion (sous réserve)
- 5.7 Principes relatifs au versement de l'indemnité de départ volontaire
- 5.8 Convention cadre UGA - CAESUG
- 5.9 Demandes de remise gracieuse

6. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.




Lise DUMASY

PROCURATION

Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....
donne procuration à.....
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **8 avril 2016**.

Fait à Saint Martin d'Hères le

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.